



Reconnaissance de paternité

Par **virginie1973**, le **22/12/2012** à **15:51**

Bonjour

Mon père ne m'a pas reconnu à la naissance et je n'ai jamais intenté la moindre action . J'ai aujourd'hui 39 ans et je souhaiterais qu'il me reconnaisse. Puis je tenter une action après tout ce temps et si oui quelle est la procédure ?

Merci

Par **youris**, le **25/12/2012** à **22:18**

bsr,

vous aviez 10 ans après votre majorité pour exercer une action en reconnaissance de paternité.

la réponse est non même si la france a été condamnée sur ce sujet par la CEDH.

CDT